



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

La Ministre

CAB/JOD/CB/P-D-18-13788

Paris, le 4.6.2018

Monsieur le Directeur général, *Cher Nicolas*

Je vous remercie de m'avoir transmis le protocole d'accord conclu le 11 avril dernier, entre l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (UNCAM) et la Fédération des médecins radiologues (FNMR) pour une durée de trois ans (2018-2020).

Ce protocole doit permettre de réaliser un montant d'économies de 207 M€ sur un poste de dépenses de santé marqué par une forte progression annuelle mais aussi un certain recours à des examens radiologiques dans des situations cliniques ne répondant pas aux recommandations de bonne pratique. C'est pourquoi j'accueille très positivement la logique de ce programme qui s'appuie sur des actions de pertinence autant que sur des ajustements des tarifs, et construit une démarche de responsabilisation des professionnels de santé dans l'atteinte des objectifs fixés avec eux.

J'ai bien pris note de la demande des médecins radiologues que l'article 99 de la loi de financement de la sécurité sociale de 2017 soit supprimé au terme de la période des trois années.

Je vous confirme mon accord sur ce point, cette suppression ayant ainsi vocation à intervenir en LFSS 2021 et sous réserve évidemment que les termes du protocole soient mis en œuvre conformément aux engagements pris.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma considération distinguée.

Bien amicalement

Agnès BUZYN

Monsieur Nicolas REVEL
Directeur général
UNCAM
50, avenue du Professeur André Lemierre
75986 PARIS Cedex 20